



FONDS SOUVERAIN INTERGENERATIONNEL
DU LUXEMBOURG

RAPPORT D'ACTIVITE RELATIF AU PREMIER SEMESTRE 2016

RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL JUIN 2016

Le premier semestre de l'année 2016 a encore été essentiellement consacré à la mise en place de la structure administrative et organisationnelle requise pour rendre le Fonds souverain opérationnel.

Le Fonds souverain a également lancé son premier investissement en mai 2016.

Côté administratif et organisationnel

Le comité directeur du Fonds souverain a tenu 7 réunions, chaque fois en présence du comité d'investissement.

Dans sa réunion du 9 mars 2016, le comité directeur a approuvé la politique générale du Fonds souverain, qui définit les principes et procédures régissant la gestion et l'administration des avoirs du Fonds souverain, y compris l'objectif de rendement, la tolérance au risque, la stratégie d'investissement, la structure organisationnelle et le dispositif de contrôle.

Dans sa réunion du 9 mars 2016, le comité directeur a également marqué son accord avec une version légèrement modifiée du texte de la stratégie d'investissement adopté à l'occasion de la réunion du comité directeur en date du 17 décembre 2015 ; cette modification étant devenue indispensable aux fins d'assurer la cohérence avec le texte finale de la politique générale.

Le comité directeur a soumis fin mars la politique générale du Fonds souverain pour approbation au Conseil de gouvernement.

La politique générale du Fonds souverain a été validée par le Conseil de gouvernement dans sa séance du 25 mars 2016. Le Conseil de gouvernement a également pris note de la stratégie d'investissement du Fonds souverain qui lui a été soumis pour information ensemble avec la politique générale.

Côté contractuel

En mai 2016 a pu être finalisé et signé, avec effet au 1^{er} janvier 2016, le contrat de prestation de services entre le Fonds souverain et la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, selon lequel cette dernière preste des services de gestion et d'administration des avoirs du Fonds souverain, y compris, e.a., l'exécution des transactions bancaires, des ordres d'achat et de vente, l'encaissement des revenus liés aux avoirs du Fonds souverain et le contrôle du respect des règles d'investissement.

En mai 2016 a également pu être finalisé et signé, avec effet au 1^{er} janvier 2016, le contrat de prestation de services comptables entre le Fonds souverain et la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, selon lequel cette dernière assume les fonctions comptables et annexes pour le compte du Fonds souverain, y compris, e.a. la tenue des livres comptables du Fonds souverain et d'établir les bilans et comptes de pertes et profits annuels.

Le 11 mai 2016 ont pu être finalisés et signés les contrats d'experts entre le Fonds souverain et les membres externes du comité d'investissement, i.e. les sieurs André Birget, Aly Kohll et John Holloway.

Côté comptabilité

Le 22 janvier 2016, sur proposition de Monsieur le Ministre des Finances et du comité directeur du Fonds souverain, le Conseil de gouvernement a marqué son accord avec la nomination de

PricewaterhouseCoopers Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé chargé de la révision des comptes du Fonds souverain pour une durée de 3 ans.

Le comité directeur a décidé d'appliquer une comptabilité commerciale avec une évaluation à la juste valeur des instruments financiers, en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2002 sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Dans le souci de refléter au mieux la réalité économique, la dotation budgétaire de l'Etat au Fonds souverain est inscrite au passif du bilan, sans passer par le compte de profits et pertes. Le comité directeur a opté pour cette méthode de comptabilisation après concertation avec l'agent comptable, l'agent bancaire, le réviseur d'entreprises agréé, l'IGF et le STATEC.

Le comité directeur a adopté les comptes financiers 2015 et le rapport d'activité 2015 du Fonds souverain par résolutions circulaires du 25 mars 2016.

Le comité directeur a soumis fin mars les comptes financiers 2015 du Fonds souverain approuvés par PricewaterhouseCoopers Luxembourg pour approbation au Conseil de gouvernement.

Les comptes financiers 2015 du Fonds souverain ont été approuvés par le Conseil de gouvernement dans sa séance du 12 avril 2016. Le Conseil de gouvernement a également pris acte du rapport d'activité 2015 qui lui a été soumis pour information ensemble avec les comptes financiers 2015.

Le Fonds souverain a reçu la dotation budgétaire annuelle de l'Etat d'un montant de 50.025.000 EUR en avril 2016 ainsi qu'une dotation supplémentaire en mai 2016 d'un montant de 32.730.877,20 EUR provenant de la vente par l'Etat à la SNCI de ses droits de souscription dans Arcelor Mittal obtenus suite à l'augmentation de capital d'Arcelor Mittal en mars 2016.

Côté investissement

Le comité d'investissement s'est réuni le 6 janvier 2016 et le 29 avril 2016. Dans sa réunion du 29 avril 2016, le comité d'investissement s'est mis d'accord sur sa première proposition d'investissement qui a ensuite été soumise au comité directeur pour décision lors de la réunion conjointe des deux organes du 11 mai 2016.

Sur recommandation du comité d'investissement et dans le respect de la politique générale et de la stratégie d'investissement du Fonds souverain, le comité directeur a pris sa première décision d'investissement le 11 mai 2016 avec une allocation initiale de 3% des avoirs du Fonds souverain en liquidités, 57% en obligations, de notation « *investment grade* », dont 29% libellées en EUR et représentées par l'indice Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR et 28% libellées en USD et représentées par l'indice Barclays US Aggregate Total Return Index Value Unhedged USD, avec une couverture du risque de change USD contre EUR entre 90% et 100% du montant nominal de la position libellée en USD et finalement 40% en actions, dont 25% en actions des pays développés, représentées par l'indice MSCI Daily Total Return Net World USD, libellé en EUR et 15% en actions européennes, représentées par l'indice MSCI Daily Net Total Return Europe, libellé en EUR.

La première décision d'investissement du comité directeur en date du 11 mai 2016 a porté sur la totalité des avoirs du Fonds souverain, soit 132,8 millions. Le comité directeur a décidé d'investir les avoirs du Fonds souverain par tranches plutôt qu'en une seule fois: les opérations d'investissement sont à réaliser chaque fois le 5^e jour ouvré des mois de mai à septembre 2016, les 4 premières tranches étant d'EUR 25 millions et la dernière tranche d'EUR 32,8 millions.

Après un premier investissement d'EUR 25 millions en date du 25 mai 2016, le deuxième investissement prévu pour le 24 juin 2016 a été reporté, sur recommandation du comité d'investissement, en raison d'un vote en faveur du « Brexit » et donc d'une très forte volatilité sur les marchés financiers.